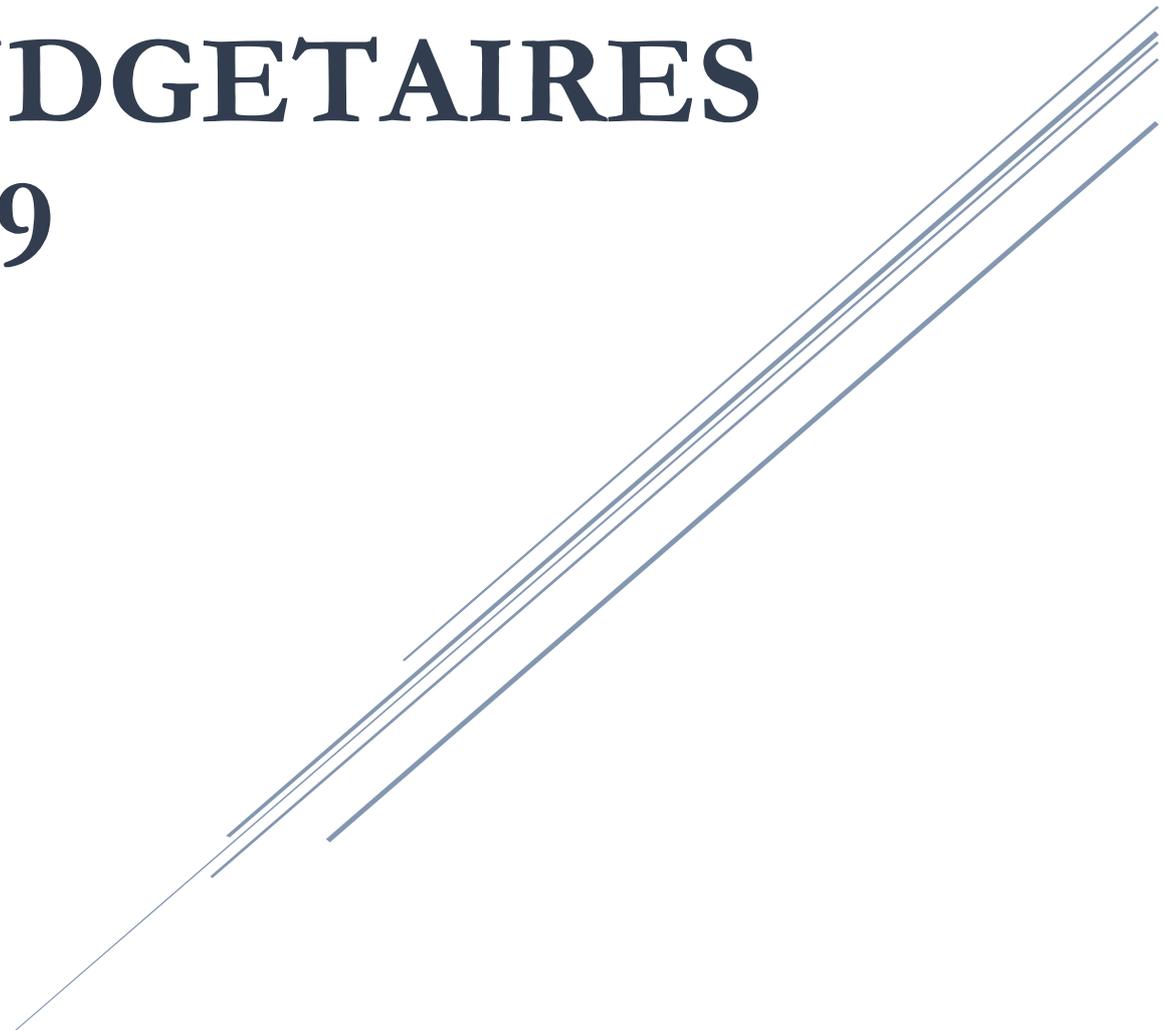


**DEBAT  
D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES  
2019**



*Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape. Ce débat est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et pour les groupements concernés. Il doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.*

*C'est l'occasion, pour les conseillers communautaires, d'examiner l'évolution du budget intercommunal, de définir sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de sa communication financière.*

*Le DOB n'a aucun caractère décisionnel. Cependant, il rassemble des éléments d'information susceptibles de vous aider dans la préparation du budget primitif dont le vote est fixé au mercredi 11 avril 2019. Par ailleurs, la loi NOTRe fait désormais obligation à notre EPCI de transmettre les éléments du DOB à chaque commune membre, c'est pourquoi un exemplaire de ce document sera adressé à chaque mairie.*

*Pour cette année, le budget communautaire doit être conçu en intégrant dans notre réflexion diverses données :*

- ↳ En 1<sup>er</sup> lieu, la revalorisation des valeurs locatives foncières à + 2,2 % qui génère une recette supplémentaire de 107 525 €,*
- ↳ En 2<sup>ème</sup> lieu, une baisse de la CVAE de 86 231 € entre 2018 et 2019,*
- ↳ En 3<sup>ème</sup> lieu, une baisse conséquente de la TASCOM (pour la deuxième année consécutive) de 232 362 €,*
- ↳ En 4<sup>ème</sup> lieu, la mise en œuvre de la réforme de la DGF qui selon les premières estimations permet de la maintenir à un niveau similaire à celle de 2018,*
- ↳ En 5<sup>ème</sup> lieu, la baisse de la DCRTTP selon un coefficient qui est en cours de définition,*
- ↳ En 6<sup>ème</sup> lieu, la réactivation des mesures du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations,*
- ↳ En 7<sup>ème</sup> lieu, le maintien de la contribution FPIC à un niveau similaire à celui de 2018,*
- ↳ En 8<sup>ème</sup> lieu, le transfert de la compétence Gens du voyage au Syndicat Mixte des Gens du Voyage.*

*L'année 2019 est aussi marquée par la concrétisation du projet de Centre aquatique et en particulier avec le lancement de la procédure de concours, la terminaison de dossiers structurants comme le PLUi ou encore la définition de la stratégie d'attractivité, etc. et le report de certains transferts comme celui de l'eau et de l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026.*

*Aussi, même si ces indicateurs sont le signe d'une nécessaire modération à observer pour l'action publique, la Communauté de communes, à l'instar de toutes les collectivités locales, doit se projeter dans l'avenir et poser dès 2019 les bases pérennes de son développement futur.*

**Le Président**  
**Didier REVEAU**  
*Conseiller régional*

# LE BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2018

## EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	10 386 377,61 €
Recettes	<u>11 069 665,86 €</u>
Résultat de l'exercice 2018	683 288,25 €
Résultat N-1	<u>3 368 895,44 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/18	4 052 183,69 €

Pour mémoire : le virement à la section d'investissement inscrit au budget était de 2 787 774 €.

#### LES DEPENSES

		BP 2018	Compte administratif	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	880 127,00 €	809 218,22 €	70 908,78 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	865 178,00 €	816 550,41 €	48 627,59 €
chapitre D 014	Atténuations de produits	6 317 430,00 €	6 290 565,24 €	26 864,76 €
chapitre D 022	Dépenses imprévues	210 000,00 €	0,00 €	210 000,00 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	2 787 774,00 €	0,00 €	2 787 774,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre sections	710 067,00 €	727 683,60 €	-17 616,60 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	1 621 403,00 €	1 587 798,63 €	33 604,37 €
chapitre D 66	Charges financières	83 619,00 €	78 616,05 €	5 002,95 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	801 887,00 €	73 449,99 €	728 437,01 €
chapitre D 68	Dotations aux amortissements et provisions	2 496,00 €	2 495,47 €	0,53 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>14 279 981,00 €</b>	<b>10 386 377,61 €</b>	<b>3 893 603,39 €</b>

#### LES RECETTES

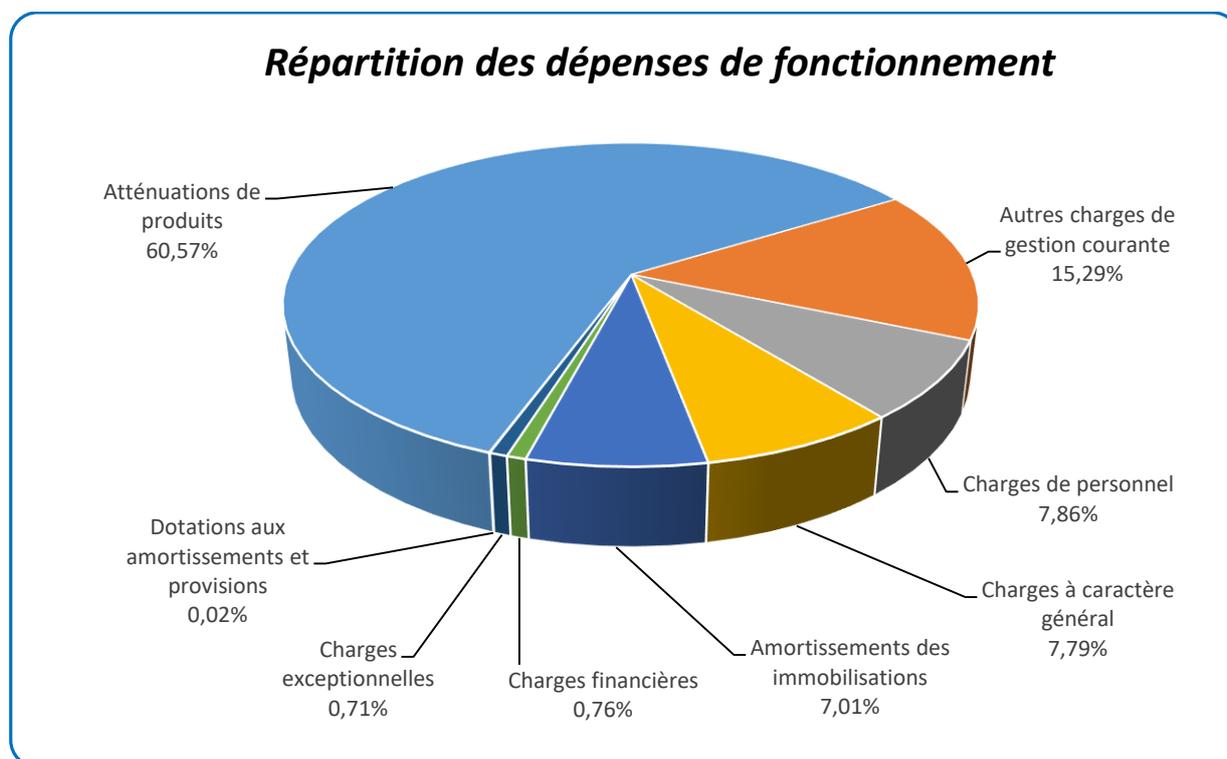
		BP 2018	Compte administratif	Solde
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	3 368 895,00 €		-0,44 €
chapitre R 013	Atténuations de charges	23 850,00 €	39 996,60 €	-16 146,60 €
chapitre R 042	Opérations d'ordre entre sections	52 131,00 €	62 698,37 €	-10 567,37 €
chapitre R 70	Produits des services et du domaine	203 561,00 €	214 090,66 €	-10 529,66 €
chapitre R 73	Impôts et taxes	8 664 728,00 €	8 743 308,75 €	-78 580,75 €
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	1 581 845,00 €	1 593 163,65 €	-11 318,65 €

chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	264 871,00 €	274 058,90 €	-9 187,90 €
chapitre R 77	Produits exceptionnels	120 100,00 €	142 348,93 €	-22 248,93 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>14 279 981,00 €</b>	<b>11 069 665,86 €</b>	<b>-158 580,30 €</b>

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	2014	2015	2016	2017	2018
Charges à caractère général D011	315 544 €	277 945 €	395 206 €	513 101 €	809 218 €
Charges de personnel D012	397 776 €	546 189 €	707 811 €	808 775 €	816 550 €
Atténuations de charges D014			481 796 €	6 296 051 €	6 290 565 €
Autres charges de gestion courante D65	1 642 438 €	1 618 994 €	1 615 872 €	2 601 190 €	1 587 799 €
Intérêts de la dette D66	78 703 €	67 783 €	57 623 €	54 485 €	78 616 €
Autres dépenses D77	143 €	1 974 €		21 084 €	73 450 €



Le chapitre D 014 - Atténuations de produits est le principal poste de dépenses de fonctionnement avec un montant total de 6 290 565,24 €.

Ce chapitre comprend :

- le versement des attributions de compensation aux communes pour un montant de 6 113 759 €,
- le reversement du FPIC pour 154 853 €,
- le reversement au Département et à l'association Office de tourisme Entre Maine et Perche de la taxe de séjour collectée pour 19 122,24 €,
- ainsi que le dégrèvement de taxe foncière pour les jeunes agriculteurs pour 2 831 €.

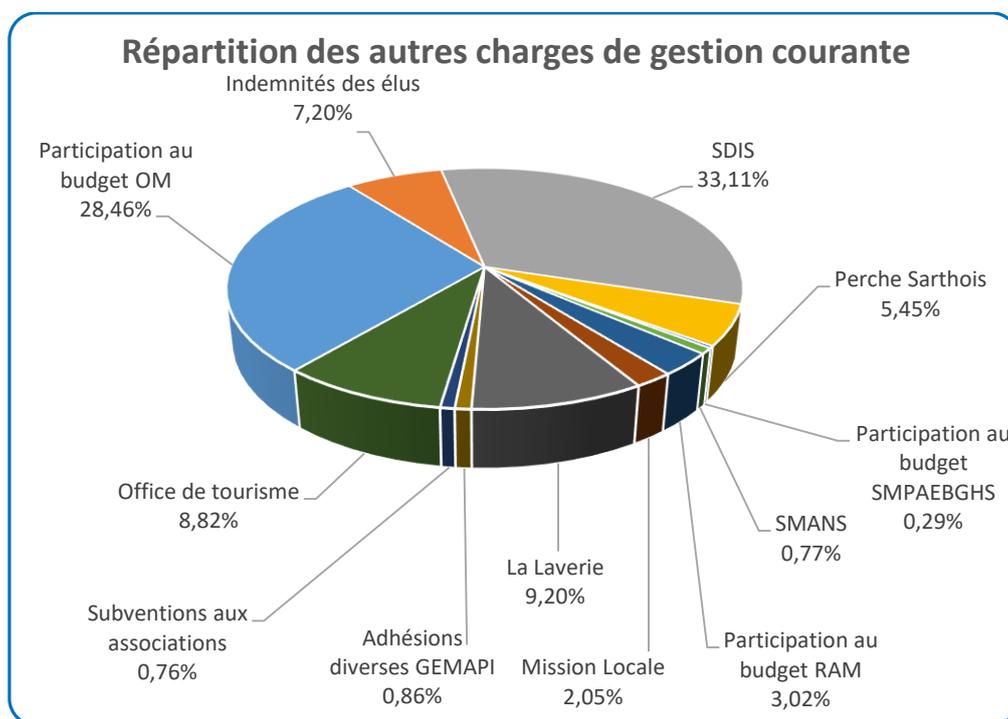
Le second poste de dépenses correspond au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante qui comprend l'ensemble des participations et subventions versées par l'EPCI à divers organismes du fait de ses compétences obligatoires ou non telles que :

- Participation du budget général au budget annexe Ordures Ménagères pour 451 887 €,
- Subvention au SDIS : 525 791 €,
- Subvention au Centre culturel de La Laverie : 146 000 €,
- Participation à l'Office de Tourisme de La Ferté-Bernard (hors reversement taxe de séjour) pour 139 999,98 €,
- Participation au Syndicat mixte du Pays du Perche Sarthois : 86 472 €,
- Participation du budget général au budget annexe RAM pour 48 014 €,
- Subvention à la Mission Locale : 32 568,80 €,
- Participation au Syndicat mixte d'Aménagement Numérique de la Sarthe : 12 305,20 €,
- Participation au budget SMPAEBGHS : 4 669 €,
- Subvention Lesiour Soulbieu : 400 €,
- Subvention au Festival de la Chéronne : 3 000 €,
- Adhésions diverses liées à la compétence GEMAPI (Syndicat du Bassin de la Sarthe, FDGDON et Syndicat Dué et Narais) : 13 679,23 €,
- Diverses participations (CAUE, Association des Communautés de France, Association des Maires, Initiative Sarthe, ...).

Ce chapitre a subi une baisse de plus de 38 % par rapport à l'exercice précédent qui s'explique majoritairement par :

- la diminution de la participation du budget général au budget annexe OM,
- la dissolution du SMPAD au 01/01/18 (plus de participation de la CCHS à ce budget).

Il comprend également les indemnités des élus pour un montant global de 114 334,92 € (charges comprises).



La majorité des participations a connu une baisse en 2018 du fait de la légère diminution de la population de référence.

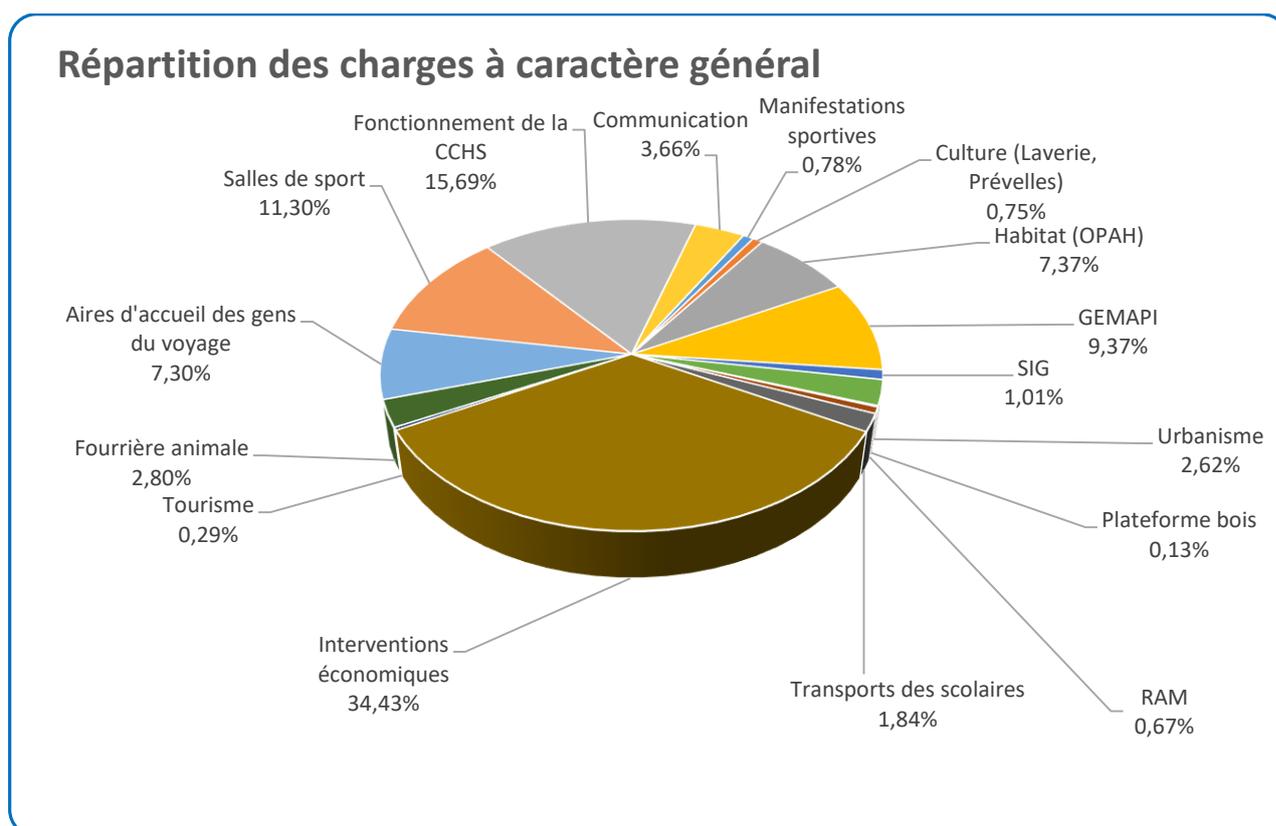
Le troisième poste de dépenses correspond aux charges de personnel qui comprennent la rémunération et les charges salariales pour les fonctionnaires ainsi que les contractuels. Les dépenses de personnel représentent 7,86 % des dépenses de fonctionnement.

Ce chapitre reste relativement stable en 2018 malgré plusieurs mouvements de personnel :

- départ d'un instructeur du droit des sols début mai,
- départ à la retraite d'un gestionnaire des aires d'accueil des gens du voyage au 1<sup>er</sup> juillet,
- départ du Chef de pôle urbanisme en août,
- recours à deux agents contractuels pour les aires d'accueil des gens du voyage afin de faire face au départ en retraite et à un congé longue maladie du 2<sup>nd</sup> gestionnaire titulaire,
- recours à un agent contractuel pendant le congé maternité d'un éducateur de jeunes enfants au RAM.

Le chapitre D 011 - Charges à caractère général comprend essentiellement les frais de fonctionnement de la Communauté de communes pour le siège, pour l'exercice des diverses compétences statutaires ainsi que pour les différentes manifestations... Ce chapitre a connu une hausse significative (environ 296 000 € par rapport à 2017) et s'élève à 809 218,22 €. Cette augmentation est due notamment :

- aux frais de gestion des zones d'activités des Ajeux et du Coutier (surveillance des zones, fluides tels que l'électricité, l'entretien des espaces verts, la maintenance, les assurances, ...),
- aux frais de parution dans le cadre des recrutements pour le chef de pôle Urbanisme et le juriste,
- aux frais liés à la parution de la newsletter (4 éditions par an),
- au règlement pour 2 exercices du réseau de chaleur pour la salle de sport de Tuffé Val de la Chéronne (environ 30 729 €),
- au remboursement des frais de gestion et d'entretien des ZA pour les communes de La Ferté-Bernard, La Chapelle du Bois et Lamnay au titre de l'année 2017 et du 1<sup>er</sup> semestre 2018 pour un montant de 34 486 €,
- aux taxes foncières qui ont quasiment doublées par rapport à 2017.



Le chapitre D 042 - Opérations d'ordre entre sections enregistre cette année :

- les amortissements des immobilisations qui sont des dotations aux amortissements pour les immobilisations ce qui correspond à une réserve pour le renouvellement de ces biens,
- la sortie du patrimoine d'un terrain et de deux véhicules suite à leurs cessions.

Les amortissements ont également fortement évolué par rapport à 2017 (+ 70 %) du fait de l'intégration dans le patrimoine des immobilisations du SMPAD.

Le chapitre D 66 - Charges financières comprend les intérêts de la dette ainsi que les ICNE. Ce poste a lui aussi évolué à la hausse du fait de l'intégration des 2 emprunts du SMPAD (cf chapitre LA DETTE).

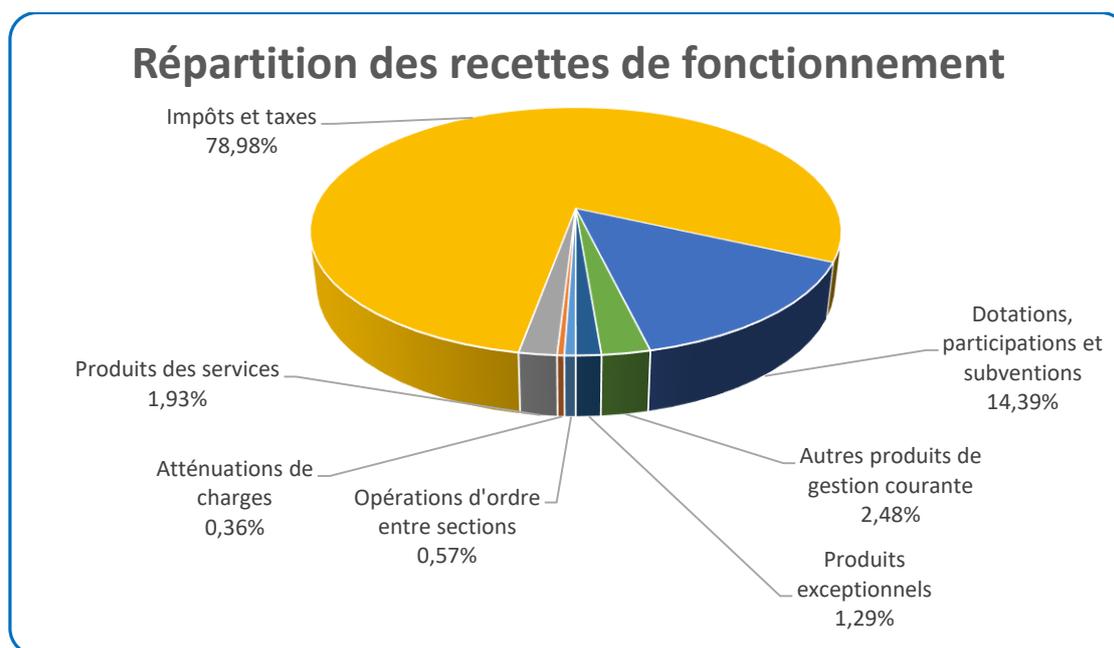
Quant au chapitre D 67 - Charges exceptionnelles, il enregistre la participation du budget général au budget annexe SPANC ainsi que le remboursement aux villes de La Ferté-Bernard (49 323,12 €) et de Tuffé Val de la Chéronne (21 726,87 €) des frais de fonctionnement 2017 et 2018 émanant des bâtiments économiques Synergie Parc et CGMP.

Le chapitre D 68 - Dotations aux provisions correspond à la constitution d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 2 495,47 € (créances antérieures à 2013).

## **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

### EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	2014	2015	2016	2017	2018
Impôts et taxes	3 060 727 €	3 068 087 €	3 102 206 €	8 612 085 €	8 743 309 €
Dotations et participations	748 242 €	635 435 €	558 640 €	1 542 185 €	1 593 164 €
Produits des services	46 528 €	93 508 €	185 463 €	221 440 €	214 091 €
Autres produits de gestion courante	45 800 €	45 453 €	37 442 €	87 574 €	274 059 €
Produits exceptionnels hors cessions	8 519 €	102 589 €	955 €	55 663 €	132 738 €



Les impôts et taxes (chapitre R 73) représentent plus des 3/4 des ressources de la CCHS.

Ils se décomposent de la façon suivante :

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : .....	124 129 €
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties : .....	47 731 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties : .....	813 294 €
Taxe d'habitation : .....	1 083 313 €
CFE : .....	3 605 714 €
Rôles supplémentaires : .....	3 404 €

Extrait du  
RC - 1386

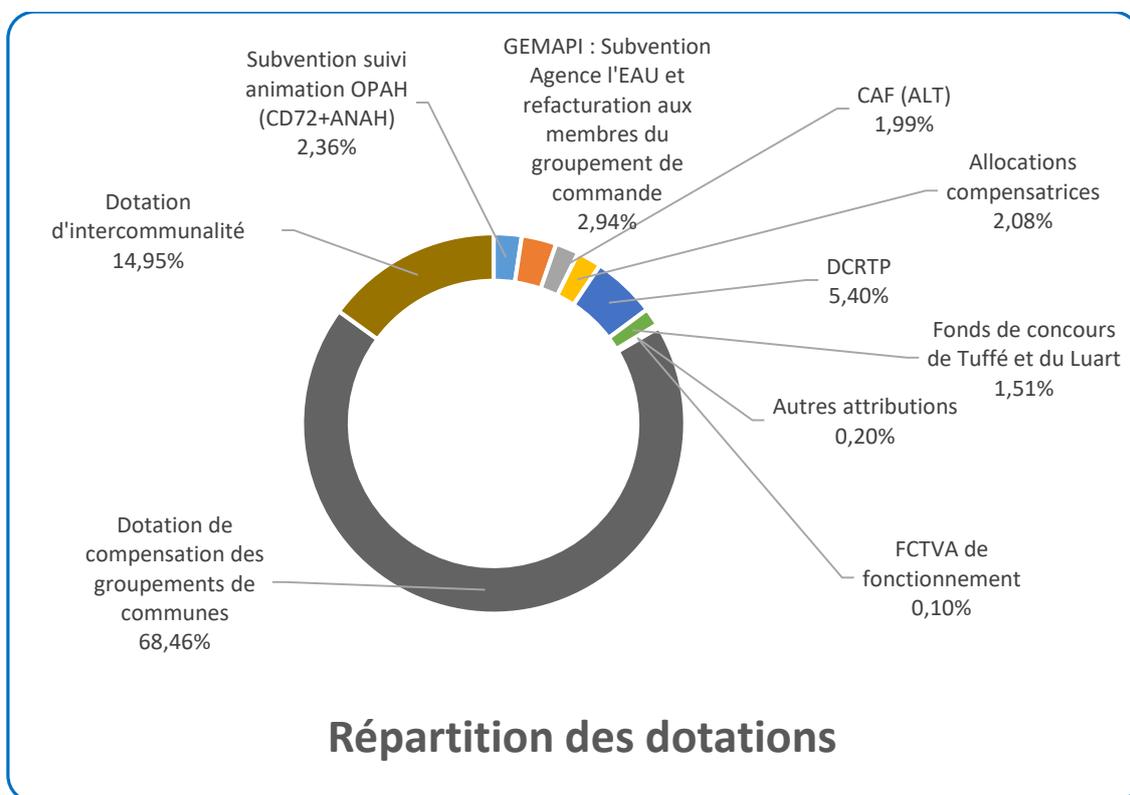
↳ Compte 73111 – Contributions directes : 5 677 585 €

↳ Compte 73112 – Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises :	2 273 591 €
↳ Compte 73113 – Taxes sur les surfaces commerciales :	372 707 €
↳ Compte 73114 – Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau :	209 715 €
↳ Compte 7318 – Autres impôts locaux ou assimilés :	36 277 €
↳ Compte 73221 – FNGIR :	101 910 €
↳ Compte 73223 – FPIC - Reversement :	35 216 €
	<b>8 707 001 €</b>

Dans ce chapitre, figurent également les taxes de séjour du 2<sup>ème</sup> semestre 2017 et du 1<sup>er</sup> semestre 2018 collectées auprès des hébergeurs du territoire pour un montant de 36 085,68 € ainsi que la taxe sur les produits de jeux relatif à l'hippodrome de Montmirail d'un montant de 222,07 €.

Les dotations, subventions et participations (chapitre R 74) représentent 15 % des ressources de la Communauté de communes à savoir :

- la dotation d'intercommunalité :	238 245,00 €
- la dotation de compensation des groupements de communes :	1 090 687,00 €
- la dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) :	85 995,00 €
- les allocations compensatrices :	33 173,00 €
- la refacturation aux membres du groupement de commandes pour les frais d'étude liés à la GEMAPI :	8 681,32 €
- l'Allocation Logement Temporaire versée par la CAF pour les aires d'accueil :	31 640,22 €
- la participation des communes du Luart et de Tuffé Val de la Chéronne pour les salles de sports :	24 099,62 €
- les subventions de l'Etat et du Département pour le suivi-animation de l'OPAH :	37 673,00 €
- la subvention de l'Agence de l'Eau pour l'étude liée à la GEMAPI :	38 127,58 €
- le FCTVA au titre des dépenses de fonctionnement :	1 602,98 €
- le reversement lié à l'écrêtement des indemnités des élus :	3 238,93 €.



Les produits des services et de la gestion courante (chapitres R 70 et R 75) représentent 4,41 % des recettes de la CCHS. Ces recettes proviennent notamment :

- des revenus des immeubles : 270 674,29 €,
- des séjours des gens du voyage sur les 2 aires d'accueil : 9 258,28 €,
- des mises à disposition de personnel auprès du Centre culturel de La Laverie : 7 265 €,
- du remboursement des frais de personnel, des dépenses courantes et des investissements par les budgets annexes RAM et urbanisme : 179 636,84 €,
- de la refacturation des transports d'animaux par Caniroute ainsi que des taxes foncières aux locataires : 21 315,15 €.

Du fait de l'acquisition de 4 bâtiments économiques (Clemessy, Visteon, Synergie Parc à La Ferté-Bernard et CGMP à Tuffé Val de la Chéronne), certaines recettes ont considérablement évolué notamment les loyers qui ont triplé entre 2017 et 2018.

Concernant le chapitre des produits exceptionnels d'un montant de 142 348,93 €, il comprend :

- la cession d'un terrain situé ZA des Ajeux d'un montant total de 18 724 € TTC,
- la reprise de 2 véhicules par Citroën pour 1 100 € dans le cadre de l'acquisition d'un nouveau véhicule,
- au remboursement par La Ferté-Bernard des loyers pour les bâtiments Clemessy et Visteon pour 118 977,19 €,
- des remboursements divers (sinistre, contentieux avec des gens du voyage, trop versé, ...).

Le chapitre R 042 - Opérations d'ordre entre sections comptabilise l'amortissement des subventions perçues pour la construction de la plateforme bois, de 2 bâtiments relais, de l'OPAH et du PLUi.

Par ailleurs, des titres ont été enregistrés au chapitre R 013 - Atténuations de charges pour un montant de 39 996,60 € ce qui correspond aux remboursements des cotisations pour des agents en détachement, en arrêt maladie et en congé maternité.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	7 163 690,38 €
Recettes	5 449 653,44 €
Résultat de l'exercice 2018	- 1 714 036,94 €
Résultat N-1	<u>14 153,37 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/18	- 1 699 883,57 €

### LES DEPENSES

		BP 2018	Compte administratif	Solde
<b>chapitre D 040</b>	Opérations d'ordre entre sections	52 131,00 €	62 698,37 €	-10 567,37 €
<b>chapitre D 041</b>	Opérations d'ordre patrimoniales	2 681,00 €	2 680,32 €	0,68 €
<b>chapitre D 020</b>	Dépenses imprévues	395 000,00 €	0,00 €	395 000,00 €
<b>chapitre D 16</b>	Emprunts et dettes assimilées	624 360,00 €	624 357,06 €	2,94 €
<b>chapitre D 20</b>	Immobilisations incorporelles	604 280,00 €	260 991,10 €	343 288,90 €
<b>chapitre D 204</b>	Subventions d'équipement versées	2 286 267,00 €	1 703 409,62 €	582 857,38 €
<b>chapitre D 21</b>	Immobilisations corporelles	4 498 902,00 €	3 924 210,93 €	574 691,07 €
<b>chapitre D 23</b>	Immobilisations en cours	1 698 057,00 €	361 844,91 €	1 336 212,09 €
<b>chapitre D 26</b>	Participations et créances rattachées à des participations	250,00 €	250,00 €	0,00 €
<b>chapitre D 27</b>	Autres immobilisations financières	163 875,00 €	0,00 €	163 875,00 €
<b>chapitre D 45</b>	Construction RAM à Tuffé Val de la Chéronne	907 000,00 €	223 248,07 €	683 751,93 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>11 232 803,00 €</b>	<b>7 163 690,38 €</b>	<b>4 069 112,62 €</b>

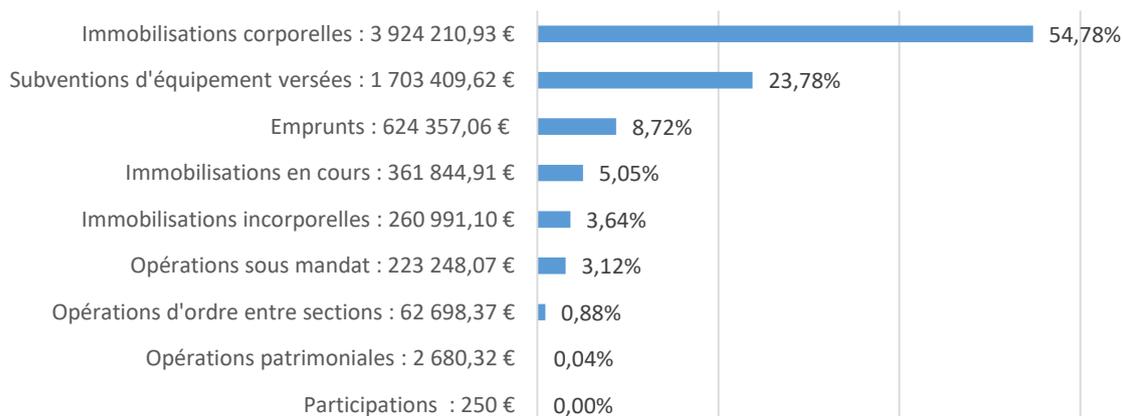
### LES RECETTES

		BP 2018	Compte administratif	Solde
<b>chapitre R 001</b>	Solde d'exécution d'investissement reporté	14 153,00 €		-0,37 €
<b>chapitre R 021</b>	Virement de la section de fonctionnement	2 787 774,00 €	0,00 €	2 787 774,00 €
<b>chapitre R 024</b>	Produits de cessions	64 266,00 €	0,00 €	64 266,00 €
<b>chapitre R 040</b>	Opérations d'ordre entre sections	710 067,00 €	727 683,60 €	-17 616,60 €
<b>chapitre R 041</b>	Opérations d'ordre patrimoniales	2 681,00 €	2 680,32 €	0,68 €
<b>chapitre R 10</b>	Dotations, fonds divers et réserves	363 623,00 €	266 113,91 €	97 509,09 €
<b>chapitre R 13</b>	Subventions d'investissement	850 532,00 €	82 348,82 €	768 183,18 €
<b>chapitre R 16</b>	Emprunts et dettes assimilées	5 500 000,00 €	4 232 395,82 €	1 267 604,18 €
<b>chapitre R 20</b>	Immobilisations corporelles	0,00 €	28 689,41 €	-28 689,41 €

<b>chapitre R 204</b>	Subventions d'équipement	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
<b>chapitre R 23</b>	Immobilisations en cours	2,00 €	3 377,10 €	-3 375,10 €
<b>chapitre R 27</b>	Autres immobilisations financières	5 555,00 €	5 555,56 €	-0,56 €
<b>chapitre R 45</b>	Construction RAM à Tuffé Val de la Chéronne	932 150,00 €	100 808,90 €	831 341,10 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>11 232 803,00 €</b>	<b>5 449 653,44 €</b>	<b>5 768 996,19 €</b>

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

### *Répartition des dépenses d'investissement*



Le chapitre D 040 - Opérations d'ordre entre sections comptabilise l'amortissement des subventions perçues pour la construction de la plateforme bois, de 2 bâtiments relais, de l'OPAH et du PLUi ainsi que les moins-values dans le cadre des cessions de 2 véhicules.

Des écritures de régularisation de l'actif de la CCHS ont été réalisées courant 2018 pour 2 680,32 € (chapitre D 041 - Opérations d'ordre patrimoniale).

Les subventions d'équipement versées (chapitre D 204) représentent une part conséquente des dépenses d'investissement de la Communauté de communes à savoir 23,78 % des dépenses totales. A ce chapitre, on retrouve le versement au Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique pour 1 363 000 € relatif au déploiement de la fibre optique pour la seconde tranche, les fonds de concours pour 294 873 €, une subvention d'investissement à l'Office de tourisme de La Ferté-Bernard pour 6 384 €, une subvention de 12 224,62 € à la CUMA du Luart ainsi que le versement des aides OPAH aux particuliers pour un montant de 26 928 €.

Des immobilisations corporelles (chapitre D 21) ont été comptabilisées pour :

- divers frais de bornage et de notaires dans le cadre de cessions et de transfert du patrimoine du SMPAD vers la CCHS .....22 452,94 €
- la division parcellaire en vue de la cession du bâtiment ICOFOR ..... 592,00 €
- la rénovation de l'éclairage public de la CCHS.....6 166,97 €
- l'acquisition d'œuvres pour La Laverie ..... 3 800,00 €
- l'acquisition d'un véhicule .....19 814,68 €
- le changement du serveur de la CCHS .....20 279,12 €
- l'acquisition de mobilier et vidéoprojecteur pour l'Office de Tourisme.....1 089,60 €
- l'acquisition de matériel informatique et de mobilier pour La Laverie ..... 10 683,25 €
- l'acquisition de matériel informatique et de mobilier pour la CCHS.....11 765,37 €.

Les principales dépenses inscrites à ce chapitre concernent :

- l'achat de 4 bâtiments économiques auprès de La Ferté-Bernard (Clemessy, Synergie Parc et Visteon) pour 1 613 470 € et Tuffé Val de la Chéronne (CGMP) pour 140 000 €,
- l'achat du dernier terrain dans la ZA du Pressoir à Cherré pour 42 125 € HT,
- l'acquisition de terrains à La Ferté-Bernard en vue de leur cession avec un paiement différé au vendeur pour 2 031 972 €.

Un crédit de 188 156 € est inscrit au titre des RAR 2018 pour finaliser l'acquisition de terrains auprès de La Chapelle du Bois et Lamnay en 2019.

Les immobilisations en cours correspondent aux différentes opérations d'investissement réalisés par la CCHS en 2018 à savoir :

- **Construction du bâtiment enfance jeunesse à Tuffé Val de la Chéronne**

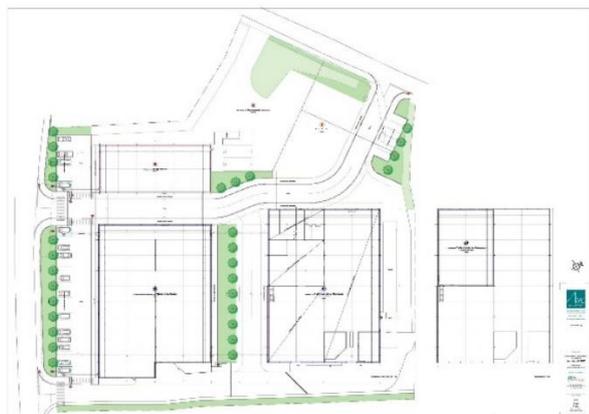


	Alloué	Emis
CCHS	477 000 €	115 193,82 €
TUFFE VAL DE LA CHERONNE	907 000 €	223 248,07 €

Chapitre D 45

Pour rappel, la CCHS est mandatée par la commune de Tuffé Val de la Chéronne pour réaliser les travaux de construction du bâtiment enfance jeunesse. La CCHS règle directement les prestataires pour la totalité des travaux puis refacture à la commune sa part de frais selon la clé de répartition définie en conseil le 30 octobre 2018 (CCHS 34,90 % / Tuffé Val de la Chéronne 65,10 %).

- **Réhabilitation de la friche industrielle à Tuffé Val de la Chéronne**



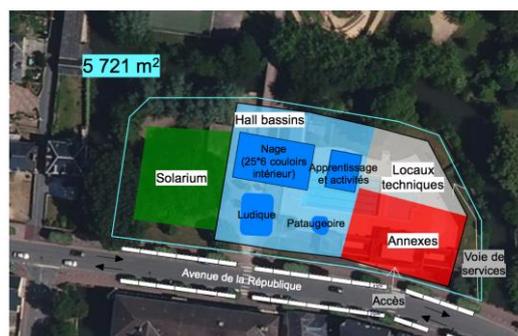
Alloué	Emis
650 000 €	3 225,32 €

L'exécution de cette opération devrait réellement être lancée courant 2019. En 2018, les frais concernent essentiellement l'étude de faisabilité ainsi que les frais de publicité pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre.

- **Construction d'un centre aquatique à La Ferté-Bernard**

Alloué	Emis
40 000 €	24 447,17 €

Ce projet fait l'objet d'une autorisation de programme de 13 080 000 € avec des crédits de paiement de 2019 jusqu'en 2023. En 2018 et 2019, ce sont principalement des études qui seront réglées, les travaux devraient démarrer courant 2020.



- **Réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage de La Ferté-Bernard et de Beillé**



Alloué	Emis
130 200 €	120 148,38 €

Les travaux avaient pour objet l'individualisation des emplacements au niveau des blocs sanitaires (portes isolantes, automates, plomberie, électricité, ...), la sécurisation des coffrets électriques, la modification d'un emplacement et la création des pièges à eau.

- **Création d'un bassin de rétention des eaux d'incendie à Tuffé Val de la Chéronne**

Alloué	Emis
250 000 €	15 231,84 €

La Communauté de communes a été sollicitée par la Sous-Préfecture en vue de construire un bassin de rétention des eaux incendie afin de desservir les entreprises implantées sur la commune de Tuffé Val de la Chéronne.

Sont également inscrits dans ce chapitre :

- le solde de la construction du bâtiment blanc pour 10 437,38 €,
- le solde de l'extension du bâtiment blanc ICOFOR pour 2 229,46 €,
- la taxe d'aménagement de 1 227 € dûe au titre des travaux de réaménagement du bâtiment BOSCH (RAR 2017 du SMPAD),
- la viabilisation de la plateforme Unisleve pour 40 447,39 €,
- une étude technique relative à un bassin de rétention à La Monge pour 1 260 €.

Le solde d'un montant de 1 336 212,09 € correspond essentiellement aux crédits inhérents :

- à la construction du RAM à Tuffé Val de la Chéronne,
- à la réhabilitation du bâtiment CGMP à Tuffé Val de la Chéronne,
- à la création d'un bassin de rétention à Tuffé Val de la Chéronne,
- à divers travaux dans les salles de sport, à la résidence d'artiste de Prévelles, etc.

Les emprunts au chapitre 16 s'élèvent à 624 357,06 €, ce qui correspond au remboursement du capital au titre de l'exercice pour les emprunts souscrits par la CCHS et l'ex SMPAD.

Au chapitre D 20 - Immobilisations incorporelles, un certain nombre de dépenses a été enregistré notamment :

- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.....206 658,38 €
- l'étude portant sur le développement économique dans le cadre du PLUi..... 949,97 €
- l'assistance technique pour l'élaboration ou les modifications des PLU de Beillé, Cherré, Tuffé, Duneau, Cherreau, Le Luart.....15 961,17 €
- l'étude de faisabilité et de préfiguration du transfert de compétence dans le cadre de la construction d'un centre aquatique .....23 689,73 €
- l'étude de faisabilité pour la réhabilitation d'un bâtiment en vue du transfert de compétence de l'école de musique.....3 540,00 €
- le solde de l'étude réaménagement de l'ancien bâtiment BOSCH.....1 597,50 €
- le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels Segilog et Geide-Pro : .....5 072,40 €
- la stratégie d'attractivité.....3 521,95 €.

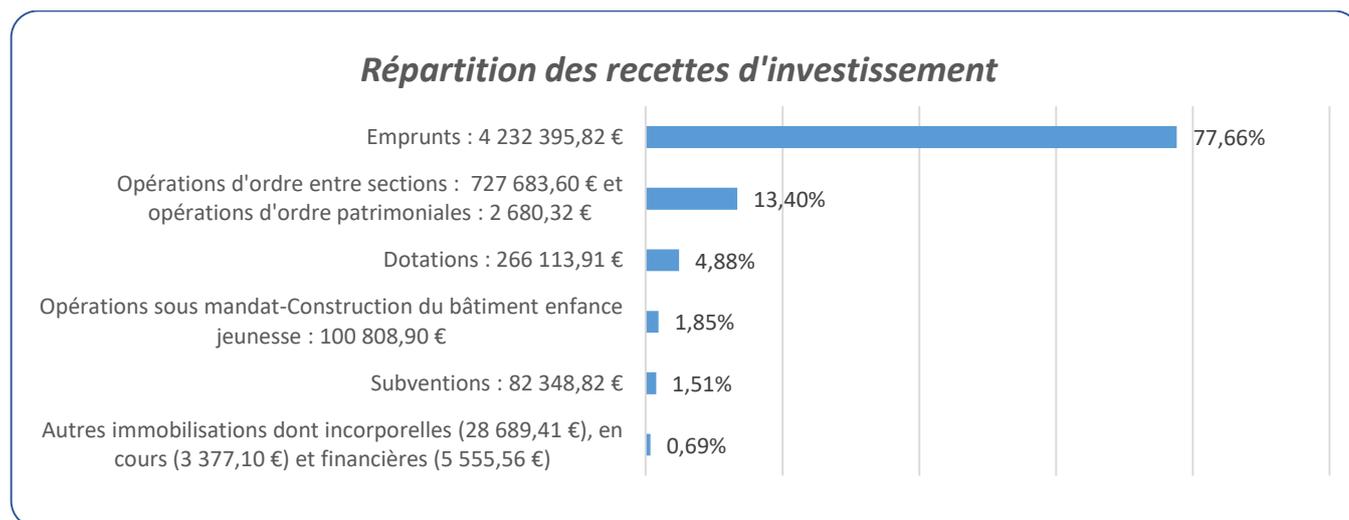
Le solde du chapitre d'un montant de 342 288,90 € correspond notamment aux crédits inhérents :

- à l'assistance technique pour :
  - o l'élaboration du PLUI (158 341,62 €),

- l'étude portant sur le développement économique dans le cadre du PLUi (29 700,03 €),
- et pour l'élaboration des PLU des communes (53 038,83 €),
- à diverses études (centre aquatique, bassin de rétention de la Monge, ...) pour un montant total de 56 202,77 €,
- au solde du compte Concessions et droits similaires pour 19 527,60 €,
- à l'assistance technique pour la stratégie d'attractivité pour 26 478,05 €.

Le chapitre D 26 enregistre l'adhésion de 250 € versée à l'ATESART pour accéder à leurs services en vue de la mise en œuvre au sein de la CCHS de la RPGD (Règlementation liée à la Protection des Données Personnelles).

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



Les recettes émises s'élèvent à 5 449 653,44 € et se décomposent de la façon suivante :

- ⇒ les recettes purement budgétaires (elles ne génèrent aucun mouvement de trésorerie) :
- les amortissements des immobilisations (chapitre R 040) ..... 707 504,26 €
  - la sortie du patrimoine de terrains et de véhicules suite à leur cession ..... 20 179,34 €
  - les écritures liées à la mise à jour du patrimoine (chapitre R 041) ..... 2 680,32 €
  - l'excédent brut de fonctionnement capitalisé ..... 166 454,63 €
  - la créance envers La Ferté-Bernard (acquisition de terrains commercialisables pour cessions à paiement différé) ..... 2 031 972,00 €
  - la comptabilisation de la valeur nette comptable d'un terrain acheté pour l'euro symbolique à La Ferté-Bernard ..... 5 118,30 €
  - des régularisations comptables suite à la modification de la clé de répartition pour la construction du bâtiment enfance jeunesse ..... 32 066,51 €
- 2 965 975,36 €**
- ⇒ les recettes génératrices de trésorerie (elles financent les investissements de la CCHS) :
- les subventions perçues au titre de :
    - \* l'extension du bâtiment ICOFOR (CPER) ..... 21 012,30 €
    - \* la construction d'un bâtiment relais (CPER) ..... 33 681,98 €
    - \* l'élaboration du PLU intercommunal ..... 21 197,04 €
    - \* la transformation de la ZPPAUP en AVAP à La Ferté-Bernard ..... 1 339,20 €
  - le FCTVA ..... 99 659,28 €
  - deux emprunts souscrit auprès de l'Agence France Locale ..... 2 200 000,00 €
  - la cession de la créance de La Ferté-Bernard auprès de la SECOS ..... 5 555,56 €
  - un dépôt de garantie (CNAM – location de bureaux à Synergie Parc) ..... 423,82 €
  - la refacturation à Tuffé Val de la Chéronne des frais de construction du bâtiment enfance jeunesse ..... 100 808,90 €.
- 77 230,52 €**

Les emprunts ont été souscrits auprès de l'Agence France Locale pour financer :

- la seconde tranche des travaux pour le déploiement de la fibre optique pour 1 300 000 €,
- et l'acquisition du bâtiment Vistéon auprès de la ville de La Ferté-Bernard pour 900 000 €.

Du fait de la loi NOTRe, la Communauté de communes a repris, courant 2017 la cession auprès de la SECOS détenue par la commune de La Ferté-Bernard relative au bâtiment situé rue Robert Surmont ce qui explique l'émission d'un titre pour 5 555,56 €.

D'autres subventions restent à percevoir. Cependant, un décalage existe entre l'envoi du dossier pour mise en paiement et la perception réelle des fonds. Ces produits sont comptabilisés dans les Restes à réaliser 2018 (cf. paragraphe suivant).

## LES RESTES A REALISER 2018

Compte	Libellé de l'Opération	Dépenses	Recettes	Fonction
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
458101	<b>Opération sous mandat - dépense / Construction du RAM à Tuffé Val de la Chéronne</b>	<b>655 018,00</b>		64 - Crèches et garderies
202	<b>Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre</b>	<b>207 405,00</b>		
	PLUI	153 684,00		810 - Services communs
	PLU des communes	24 278,00		810 - Services communs
	Etude relative au développement économique	29 443,00		810 - Services communs
2031	<b>Frais d'études</b>	<b>31 163,00</b>		
		28 310,00		413 - Piscine
		2 853,00		90 - Développement économique
2051	<b>Concessions, droits similaires</b>	<b>1 662,00</b>		
		1 146,00		020 - Administration générale
		516,00		524 - Interventions sociales
2088	<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>26 478,00</b>		01 - Opérations non ventilables
2041412	<b>Subventions versées aux communes - Bâtiments et installations</b>	<b>177 097,00</b>		020 - Administration générale
20422	<b>Subventions au privé - Bâtiments et installations</b>	<b>120 400,00</b>		90 - Développement économique
2111	<b>Terrains</b>	<b>188 156,00</b>		90 - Développement économique
2161	<b>Œuvres et objets d'arts</b>	<b>1 900,00</b>		312 - Arts plastiques et autres activités artistiques
2183	<b>Matériel de bureau et informatique</b>	<b>2 545,00</b>		020 - Administration générale
2188	<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>5 777,00</b>		312 - Arts plastiques et autres activités artistiques
2313	<b>Immobilisations corporelles en cours - Constructions</b>	<b>424 961,00</b>		
	Opération 3416 - Construction RAM à Tuffé Val de la Chéronne	345 032,00		64 - Crèches et garderies
	Opération 3516 - Extension bâtiment blanc (Icofor)	1 861,00		90 - Développement économique
	Opération 3717 - Réaménagement bâtiment ex CGMP	68 184,00		90 - Développement économique
	Réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage	3 762,00		524 - Interventions sociales
2315	<b>Installations, matériel et outillages techniques</b>	<b>242 563,00</b>		
	Opération 3616 - Création d'un bassin de rétention des eaux d'incendie à Tuffé Val de la Chéronne	216 888,00		90 - Développement économique
	Travaux divers	14 452,00		90 - Développement économique
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>2 067 780,00</b>		

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
458201	<b>Opération sous mandat - recette / Construction du RAM à Tuffé Val de la Chéronne</b>	<b>831 341,00</b>	64 - Crèches et garderies
10222	<b>FCTVA</b>	<b>89 007,00</b>	01 - Opérations non ventilables
1311	<b>Subventions d'équipement transférable - Etat et établissements nationaux</b>	<b>207 086,00</b>	
	DRAC pour la transformation de la ZPPAUP en AVAP de La Ferté-Bernard	4 034,00	810 - Services communs
	DETR pour le PLUI	47 052,00	810 - Services communs
	Opération 3717 - Réaménagement bâtiment ex CGMP	156 000,00	90 - Développement économique
1312	<b>Subventions d'équipement transférable - Région</b>	<b>4 277,00</b>	
	Transformation de la ZPPAUP en AVAP de La Ferté-Bernard	4 277,00	810 - Services communs
1313	<b>Subventions d'équipement transférable - Département</b>	<b>5 702,00</b>	
	Transformation de la ZPPAUP en AVAP de La Ferté-Bernard	5 702,00	810 - Services communs
1318	<b>Autres subventions</b>	<b>280 880,00</b>	
	Opération 3416 - Construction RAM à Tuffé Val de la Chéronne	280 880,00	64 - Crèches et garderies
1331	<b>DETR - Equipement transférable</b>	<b>156 000,00</b>	
	Opération 3717 - Réaménagement ex bâtiment CGMP	156 000,00	90 - Développement économique
1341	<b>DETR - Equipement non transférable</b>	<b>115 228,00</b>	
	Opération 3616 - Création d'un bassin de rétention des eaux d'incendie à Tuffé Val de la Chéronne	64 000,00	90 - Développement économique
	Réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage	51 228,00	524 - Interventions sociales
168741	<b>Autres dettes - communes membres du groupement</b>	<b>159 028,00</b>	90 - Développement économique
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 848 549,00</b>	

Résultat d'investissement cumulé au 31/12/18.....	- 1 699 883,57 €
Dépenses – Restes à réaliser .....	2 067 780,00 €
Recettes – Restes à réaliser.....	1 848 549,00 €
Résultat après restes à réaliser 2018.....	-1 919 114,57 €

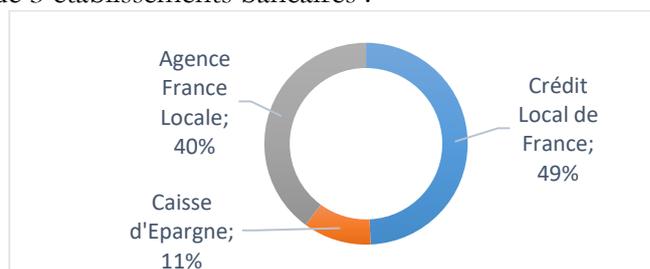
## LA DETTE

Dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2018, la Communauté de communes a souscrit deux nouveaux emprunts pour financer la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux pour le déploiement de la fibre optique et l'acquisition du bâtiment Clemessy. Ces emprunts de montants respectifs de 1 300 000 € et 900 000 € ont été contractés auprès de l'Agence France Locale, société publique détenue par des collectivités territoriales dont la vocation est de proposer des prêts bancaires à ses membres.

La répartition de la dette auprès des établissements prêteurs (au 1<sup>er</sup> janvier 2019)

Les emprunts en cours de la CCHS sont répartis auprès de 3 établissements bancaires :

- le Crédit Local de France : montant emprunté pour 4 322 333 € soit 49 % de la dette,
- la Caisse d'Épargne pour 950 000 € soit 11 % de la dette,
- et l'Agence France Locale pour 3 500 000 € soit 40 % de la dette.



Tous les prêts sont à taux fixe.

PRETEUR	MONTANT EMPRUNTE	DATE PRÊT	DUREE (en année)	TAUX	PERIODICITE	DATE ECHEANCE
Crédit Local de France	1 398 833,64 €	14/12/2000	19	6,10%	annuelle	01/02/2020
Caisse d'Epargne	950 000,00 €	25/12/2009	15	3,77%	trimestrielle	25/12/2024
Agence France Locale	1 300 000,00 €	24/04/2017	10	0,89%	trimestrielle	26/04/2027
Agence France Locale	900 000,00 €	15/11/2018	15	1,28%	annuelle	22/11/2033
Agence France Locale	1 300 000,00 €	31/12/2018	10	0,844%	annuelle	31/12/2028
Crédit Local de France *	1 503 499,90 €	01/11/2017	7	0,25%	annuelle	01/01/2024
Crédit Local de France *	1 420 000,00 €	01/05/2009	15	4,51%	trimestrielle	01/02/2024

(\*) Les deux derniers emprunts du tableau correspondent aux emprunts du SMPAD.

### Le coût de la dette

	2014	2015	2016	2017	2018 (1)	2019 (2)
Encours de la dette :	1 733 768 €	1 492 663 €	1 304 378 €	1 106 198 €	4 230 460 €	5 806 104 €
Taux moyen :	4,77%	5,10%	5,10%	5,10%	3,49%	2,52%
Durée moyenne :	15,8	18,0	18,0	18,0	14,2	13,0
Durée résiduelle moyenne :	4,85	6,67	5,67	4,67	5,33	6,71

(1) intégration de la dette du SMPAD au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et du 1<sup>er</sup> emprunt pour la fibre optique

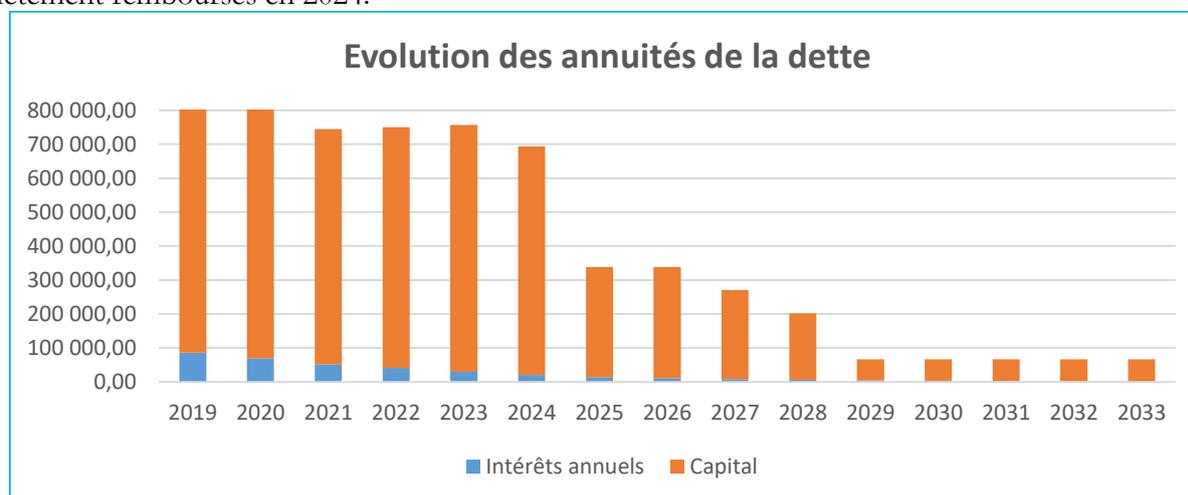
(2) intégration des 2 nouveaux emprunts contractés courant 2018

L'encours de la dette par habitant est de 196,50 € par habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2019 contre 142,88 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la capacité de désendettement de la CCHS s'élève à 4,53 années. Cela correspond à la durée nécessaire à la collectivité pour rembourser la totalité du capital de sa dette si elle y consacrait tout son autofinancement brut. Les seuils d'alerte sont au-delà de 8.

### L'évolution de la dette

Les charges d'emprunt vont évoluer dans le courant de l'année 2019 du fait des nouveaux emprunts. De plus, la Communauté de communes devra recourir à de nouveaux emprunts dans les prochaines années (environ 7 millions d'euros en 2021 et 2022) pour le financement de l'opération Construction d'un centre aquatique. Par ailleurs, un emprunt de 1 398 000 € sera remboursé en février 2020 et 3 autres pour 3 873 000 € seront complètement remboursés en 2024.



## QUELQUES INDICATEURS FINANCIERS

### ☞ Capacité d'autofinancement

↳ <b>Résultat de l'exercice</b>	<b>683 288,25</b>
↳ Dotations aux amortissements (C 68)	+ 709 999,73
↳ Reprise sur amortissements (C 78)	
↳ Différences sur réalisations positives reprises au compte de résultat (C 676)	+ 6 858,03
↳ Différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat (C 776)	-10 568,34
↳ Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (C 675)	+ 13 321,31
↳ Produits des cessions (C 775)	-9 611,00
↳ Quote-part des subventions virées au résultat de l'exercice (C 777)	-52 130,03
<b>CAF BRUTE</b>	<b>1 341 157,95</b>

**Le montant de la CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement,**

↳ en priorité, le remboursement des emprunts

Intérêts	77 962,70 €	}	702 319,76 €
Capital	624 357,06 €		

↳ pour le surplus, les dépenses d'équipement.

### ☞ Coefficient d'autofinancement courant

↳ Dépenses de fonctionnement	10 386 377,61 €
↳ Opérations d'ordre (C 67 + C 68)	- 803 629,06 €
↳ Remboursement de la dette en capital (C1641)	+ 624 357,06 €
<b>Total</b>	<b>10 207 105,61 €</b>
↳ Produits réels de fonctionnement	/ 11 006 967,49 €
<b>Coefficient d'autofinancement courant</b>	<b>0,927</b>

**Le seuil d'alerte est à 1.** Lorsque le ratio est supérieur à 1, la collectivité ne peut plus autofinancer ses investissements et doit recourir à de nouveaux emprunts par exemple, ou encore conduire une politique de restriction budgétaire, réduisant les possibilités de la collectivité à se développer.

# LE BUDGET ANNEXE – ORDURES MENAGERES

Dépenses	2 520 342,00 €
Recettes	<u>2 504 921,00 €</u>
Résultat de l'exercice 2018	- 15 421,00 €
Résultat N-1	<u>9 861,20 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/18	- 5 559,80 €

## LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2018	Compte administratif	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	972 875,00 €	972 875,00 €	0,00 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	1 547 467,00 €	1 547 467,00 €	0,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 520 342,00 €</b>	<b>2 520 342,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Les chapitres D 011 (participation à la collecte et au traitement des ordures ménagères) et D 65 (participation au fonctionnement du syndicat) enregistrent la participation au SMIRGEOMES pour un montant total de 2 520 342 € pour 2018 contre 2 542 205 € pour 2017 soit une diminution de 0,86 %.

## LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2018	Compte administratif	Solde
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	9 861,00 €		-0,20 €
chapitre R 73	Impôts et taxes	2 058 594,00 €	2 053 034,00 €	5 560,00 €
chapitre R 77	Produits exceptionnels	451 887,00 €	451 887,00 €	0,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>2 520 342,00 €</b>	<b>2 504 921,00 €</b>	<b>5 559,80 €</b>

Les impôts et taxes correspondent à la perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Quant au chapitre R 77 - Produits exceptionnels, il enregistre la participation du budget général à la collecte et au traitement des ordures ménagères.

Conformément à la délibération n°13-04-2017-022 prise en conseil communautaire le 13 avril 2017, la clé de répartition concernant la participation au SMIRGEOMES est de 82 % pour la TEOM et 18 % pour la Communauté de communes.

Le déficit de fonctionnement de l'exercice s'explique par la baisse considérable (- 141 218 €) des bases fiscales retenues pour la perception de la TEOM au titre de 2018.

# LE BUDGET ANNEXE – SPANC

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	380,00 €
Recettes	<u>11 280,00 €</u>
Résultat de l'exercice 2018	10 900,00 €
Résultat N-1	<u>- 2 019,41 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/18	8 880,59 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2018	Compte administratif	Solde
chapitre D 002	Résultat de fonctionnement reporté	2 020,00 €		0,59 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	18 106,00 €		18 106,00 €
chapitre D 68	Dotations aux amortissements et provisions	3 120,00 €	380,00 €	2 740,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>23 246,00 €</b>	<b>380,00 €</b>	<b>20 846,59 €</b>

Les dépenses à hauteur de 380 € inscrites au chapitre D 68 correspondent à la régularisation de la provision constituée en 2017 pour l'assistance juridique à maîtrise d'ouvrage.

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2018	Compte administratif	Solde
chapitre R 70	Vente de prestations de services	3 086,00 €		3 086,00 €
chapitre R 74	Subventions d'exploitation	20 160,00 €	11 280,00 €	8 880,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>23 246,00 €</b>	<b>11 280,00 €</b>	<b>11 966,00 €</b>

Au chapitre R 74, a été comptabilisée la participation de l'Agence de l'Eau versée pour chaque dossier traité dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habita). Par ailleurs, la régularisation de la participation du budget général pour 2017 a également été enregistrée à hauteur de 2 400 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

La Communauté de communes intervient en tant qu'organisme mandataire des participations financières de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en matière d'assainissement non collectif (délibération n°26-11-2016-014 du 26 novembre 2016). L'Agence de l'Eau apporte une subvention de 60 % du montant (étude et travaux) plafonnée à 8 500 € TTC soit 5 100 € au total par installation. La section d'investissement du budget SPANC enregistre les flux correspondants : le montant de la participation perçue par l'Agence de l'Eau en recettes et les subventions reversées aux particuliers en dépenses.

Dépenses	128 576,64 €
Recettes	<u>128 576,64 €</u>
Résultat de l'exercice 2018	0,00 €
Résultat N-1	<u>0,00 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/18	0,00 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2018	Compte administratif	Solde
chapitre D 45	Opération sous mandat	377 400,00 €	128 576,64 €	248 823,36 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>377 400,00 €</b>	<b>128 576,64 €</b>	<b>248 823,36 €</b>

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2018	Compte administratif	Solde
chapitre R 45	Opérations sous mandat	377 400,00 €	128 576,64 €	248 823,36 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>377 400,00 €</b>	<b>128 576,64 €</b>	<b>248 823,36 €</b>

En 2018, 26 dossiers ont été financés sur les 71 installations inscrites au programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

# LE BUDGET ANNEXE – ZA SCEAUX SUR HUISNE

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	322 854,53 €
Recettes	<u>280 673,45 €</u>
Résultat de l'exercice 2018	- 42 181,08 €
Résultat N-1	<u>- 50,99 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/18	- 42 232,07 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2018	Compte administratif	Solde
chapitre D 002	Résultat de fonctionnement reporté	51,00 €		0,01 €
chapitre D 011	Charges à caractère général	7 600,00 €	3 108,36 €	4 491,64 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	162 871,00 €	0,00 €	162 871,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre sections	319 746,00 €	319 745,62 €	0,38 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	1,00 €	0,55 €	0,45 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>490 269,00 €</b>	<b>322 854,53 €</b>	<b>167 363,48 €</b>

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2018	Compte administratif	Solde
chapitre R 042	Opérations d'ordre entre sections	326 746,00 €	172 339,93 €	154 406,07 €
chapitre R 70	Produits des services et du domaine	163 258,00 €	108 087,20 €	55 170,80 €
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	265,00 €	246,32 €	18,68 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>490 269,00 €</b>	<b>280 673,45 €</b>	<b>209 595,55 €</b>

La section de fonctionnement enregistre :

- ↳ en dépenses pour un montant total de 3 108,36 € les frais généraux (électricité, maintenance de l'éclairage public, entretien des espaces verts et maintenance du poste de relevage) ainsi qu'une régularisation de TVA de 2017 pour 0,55 € ;
- ↳ en recettes, le fermage concernant le terrain mis à disposition d'agriculteurs au chapitre R 75 ainsi que la cession de 2 terrains au profit de Bahier et de la SCI A2G pour un montant total de 108 087,20 € (chapitre R 70) .

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	172 339,93 €
Recettes	<u>319 745,62 €</u>
Résultat de l'exercice 2018	147 405,69 €
Résultat N-1	<u>- 319 745,62 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/18	- 172 339,93 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2018	Compte administratif	Solde
chapitre D 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	319 746,00 €		0,38 €
chapitre D 040	Opérations d'ordre entre sections	326 746,00 €	172 339,93 €	154 406,07 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>646 492,00 €</b>	<b>172 339,93 €</b>	<b>154 406,45 €</b>

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2018	Compte administratif	Solde
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	162 871,00 €	0,00 €	162 871,00 €
chapitre R 040	Opérations d'ordre entre sections	319 746,00 €	319 745,62 €	0,38 €
chapitre R 016	Emprunts et dettes assimilées	163 875,00 €	0,00 €	163 875,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>646 492,00 €</b>	<b>319 745,62 €</b>	<b>326 746,38 €</b>

La section d'investissement sert exclusivement à établir la gestion des stocks de terrains (prise en compte des frais d'aménagement de la zone pour augmenter la valeur des stocks et diminution des stocks lors de la vente de terrains...) ce qui se traduit pour 2018 :

- par l'annulation du stock constaté en début d'année pour 319 745,62 €
- et par la constatation du stock au 31/12/18 pour 172 339,93 € (diminution du stock du fait de la cession de 2 terrains).

# LE BUDGET ANNEXE – URBANISME

Ce budget annexe est financé en totalité par les redevances des communes utilisatrices du service soit 12 communes hors du territoire de l'Huisne Sarthoise en fin d'année 2018.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	78 748,10 €
Recettes	84 042,75 €
Résultat de l'exercice 2018	5 294,65 €
Résultat N-1	16 623,50 €
Résultat cumulé au 31/12/18	21 918,15 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2018	Compte administratif	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	13 922,00 €	8 205,89 €	5 716,11 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	72 900,00 €	69 585,41 €	3 314,59 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre sections	957,00 €	956,80 €	0,20 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>87 779,00 €</b>	<b>78 748,10 €</b>	<b>9 030,90 €</b>

Les principales dépenses de ce budget annexe correspondent aux charges de personnel pour les « agents instructeurs » (chapitre D 012) et aux frais de fonctionnement du service (chapitre D 011). Le départ d'un des 4 instructeurs au printemps 2018 ainsi que la modification de la clé de répartition des dépenses ont permis une diminution de l'ordre de 24 % des dépenses de fonctionnement par rapport à l'année précédente.

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2018	Compte administratif	Solde
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	16 623,00 €		-0,50 €
chapitre R 70	Produits des services et domaines	71 156,00 €	84 042,75 €	-12 886,75 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>87 779,00 €</b>	<b>84 042,75 €</b>	<b>-12 887,25 €</b>

Le chapitre R 70 enregistre les redevances des communes, ce qui représente pour 2018 un montant total de 84 042,75 € (coût maintenu à 3,30 € par habitant depuis 2016) contre 115 463,70 € en 2017. Cette diminution est due aux résiliations et non-renouvellements de contrats pour 18 communes (notamment du fait de la création d'un service instructeur par la Communauté de Communes du Maine Saosnois).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	<u>956,80 €</u>
Résultat de l'exercice 2018	956,80 €
Résultat N-1	<u>3 027,19 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/18	3 983,99 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2018	Compte administratif	Solde
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	1 984,00 €	0,00 €	1 984,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>3 984,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 984,00 €</b>

Aucune dépense n'a été réalisée en investissement en 2018.

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2018	Compte administratif	Solde
chapitre R 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	3 027,00 €		-0,19 €
chapitre R 040	Opérations d'ordre entre sections	957,00 €	956,80 €	0,20 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>3 984,00 €</b>	<b>956,80 €</b>	<b>0,01 €</b>

Concernant les crédits inscrits au chapitre R 040, il s'agit de l'amortissement des intégrations de PLU dans le logiciel métier, 2018 correspondant à la dernière échéance d'amortissement.

# LE BUDGET ANNEXE – RAM

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	128 529,42 €
Recettes	130 108,34 €
Résultat de l'exercice 2018	1 578,92 €
Résultat N-1	9 442,43 €
Résultat cumulé au 31/12/18	11 021,35 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2018	Compte administratif	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	25 102,00 €	21 972,05 €	3 129,95 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	102 310,00 €	101 825,58 €	484,42 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	1 596,00 €	0,00 €	1 596,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre sections	4 648,00 €	4 647,75 €	0,25 €
chapitre D 66	Charges financières	85,00 €	84,04 €	0,96 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>133 741,00 €</b>	<b>128 529,42 €</b>	<b>5 211,58 €</b>

Les chapitres D 011 et D 012 enregistrent respectivement les frais de fonctionnement du RAM ainsi que les salaires. Les charges financières au chapitre D 66 correspondent aux intérêts d'emprunt souscrit auprès de la MSA (emprunt repris par la CCHS dans le cadre de la prise de compétence RAM).

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2018	Compte administratif	Solde
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	9 442,00 €		-0,43 €
chapitre R 042	Opérations d'ordre entre sections	1 160,00 €	1 159,48 €	0,52 €
chapitre R 74	Subventions d'exploitation	123 139,00 €	128 948,86 €	-5 809,86 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>133 741,00 €</b>	<b>130 108,34 €</b>	<b>-5 809,77 €</b>

Le Relais d'Assistants Maternels est principalement financé par :

- la Caisse d'Allocations Familiales via le dispositif de Contrat Enfance Jeunesse (versement d'un acompte au titre de 2018 et du solde de 2017 pour un montant total de 80 934,86 €),
- le budget général pour un montant de 48 014 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	5 611,09 €
Recettes	<u>5 797,61 €</u>
Résultat de l'exercice 2018	186,52 €
Résultat N-1	<u>- 1 670,86 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/18	- 1 484,34 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2018	Compte administratif	Solde
chapitre D 001	Résultat d'investissement reporté	1 671,00 €		0,14 €
chapitre D 040	Opérations d'ordre entre sections	1 160,00 €	1 159,48 €	0,52 €
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	4 203,00 €	4 202,01 €	0,99 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	950,00 €	249,60 €	700,40 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>7 984,00 €</b>	<b>5 611,09 €</b>	<b>702,05 €</b>

Les dépenses d'investissement réalisées en 2018 correspondent à l'acquisition d'une imprimante pour 249,60 €, à la dernière échéance d'emprunt ainsi qu'à l'amortissement de la subvention reçue de la CAF pour l'acquisition du logiciel métier.

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2018	Compte administratif	Solde
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	1 596,00 €	0,00 €	1 596,00 €
chapitre R 040	Opérations d'ordre entre sections	4 648,00 €	4 647,75 €	0,25 €
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 740,00 €	1 149,86 €	590,14 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>7 984,00 €</b>	<b>5 797,61 €</b>	<b>2 186,39 €</b>

Les recettes sont liées à l'amortissement des investissements antérieurs (chapitre R 040) et à l'excédent de fonctionnement de 2017 reporté pour les investissements 2018.

### ⇒ **LES RESTES A REALISER 2018**

N° compte	Intitulé	Montant
-----------	----------	---------

<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>		
Néant		
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>0,00</b>

<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>		
10222	FCTVA	562
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>562,00</b>

Résultat d'investissement cumulé au 31/12/18 .....	-1 484,34 €
⇒ Dépenses – Restes à réaliser .....	0,00 €
Recettes – Restes à réaliser.....	<u>562,00 €</u>
Résultat après restes à réaliser 2018.....	- 922,34 €

# LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2019

## QUELQUES INFORMATIONS

Les perspectives budgétaires doivent intégrer les décisions prises au cours de l'année 2018 qui auront des incidences sur le budget 2019. Ainsi,

- Suite à la délégation de la compétence Gens du voyage, le coût de cette compétence sera désormais comptabilisé au chapitre 65 sous la forme d'une participation et les frais de fonctionnement et de personnel seront retirés respectivement des chapitres 011 et 012. Le versement ALT de la CAF sera perçu par le SMGV en lieu et place de la CCHS.
- Plus aucun appel de fonds pour la prise en charge partielle des frais de fonctionnement ne sera effectué auprès des communes du Luart et de Tuffé Val de la Chéronne pour la gestion des salles de sport communautaires.
- L'entretien des bâtiments économiques sera générateur de frais supplémentaires.
- Dans le même ordre d'idées, 70 000 € seront consacrés pour le règlement des conventions de gestion des ZAE au compte 62875-Remboursement de frais aux communes membres du groupement pour les communes de Cherré, Tuffé Val de la Chéronne, La Ferté-Bernard, La Chapelle du Bois et Lamnay (2<sup>ème</sup> semestre 2018 et 2019)
- Pour l'équilibre du budget annexe ZA Sceaux, il faudra prévoir une subvention d'équilibre de la part du budget général de l'ordre de 40 000 €.
- Les annuités d'emprunt s'élèvent désormais à 861 653 € dont 86 170 € d'intérêts et 775 483 € de remboursement de capital.
- Le Conseil Départemental continuera à reverser à la CCHS au fur et à mesure des remboursements d'une partie du capital réglé au titre du Fonds d'avances remboursables.

## LES RECETTES

### LES IMPOTS

Depuis la Loi de Finances 2018, la revalorisation des valeurs locatives est basée sur l'indice des prix à la consommation harmonisée. En 2018, la revalorisation s'élevait à 1,24 % contre 2,2 % en 2019.

Par conséquent, les recettes fiscales 2019 à taux constants s'établiraient de la façon suivante :

	PRODUIT FISCAL 2018			SELON ETAT 1259 DE 2019		
	Bases	Taux	Montants	Bases	Taux constants	Montants
Taxe foncière sur le bâti	32 087 334	2,53%	813 294 €	32 960 000	2,53%	833 888 €
Taxe foncière sur le non bâti	2 962 522	4,19%	124 129 €	3 021 000	4,19%	126 580 €
Taxe d'habitation	29 437 806	3,68%	1 083 313 €	30 305 000	3,68%	1 115 224 €
CFE	17 186 435	20,98%	3 605 714 €	17 437 000	20,98%	3 658 283 €
CVAE			2 273 591 €			2 187 360 €
			<b>7 900 041 €</b>			<b>7 921 335 €</b>
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	174 010	27,43%	47 731 €			47 924 €
Rôles supplémentaires			39 681 €			39 681 €
TASCOM			372 707 €			140 345 €
IFER			209 715 €			212 447 €
			<b>8 569 875 €</b>			<b>8 361 732 €</b>
				<b>Perte potentielle (hors rôles)</b>		
				<b>-208 143€</b>		

Le produit fiscal devrait diminuer en 2019 de 208 143 €, baisse qui s'explique essentiellement par la perte conséquente de TASCOM.

Par ailleurs, la Communauté de communes percevra la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour compenser la perte des recettes liée à la réforme de la TP. Les services fiscaux ont notifié à la CCHS les montants provisoires desdites dotations soit :

- FNGIR : + 101 910 € (montant identique en 2017)
- et DCRTP : + 85 995 € (montant qui sera minoré conformément à la loi de finances - information diffusée en août 2019).

Cependant, en 2018, la DCRTP devait déjà être minorée mais cette opération n'a pas eu lieu au dernier moment. En revanche, pour 2019, la loi de finances prévoit la minoration de la DCRTP par application d'un coefficient (à déterminer) appliqué aux recettes réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion 2017. Le montant réel ne sera connu qu'à l'été 2019.

En tout état de cause, la CCHS enregistrera une non recette en application de la loi de finances.

### **LES DOTATIONS**

La Communauté de communes perçoit au titre des recettes non fiscales la Dotation Globale de Fonctionnement qui se décline en :

- ⇒ Dotation d'intercommunalité,
- ⇒ Dotation de compensation des groupements de communes.

Deux éléments sont à prendre en compte pour l'année 2019.

Tout d'abord, 2019 est l'année de mise en œuvre de la réforme de la DGF. En conséquence, la bonification de DGF que la CCHS avait obtenue en 2018 ne sera pas reconduite du fait de cette réforme.

Ensuite, et sous réserve de la communication des chiffres officiels sur le portail du Ministère des Finances, le montant de la DGF 2019 de la CCHS devrait être de 1 326 833 € contre 1 328 932 € en 2018 soit une perte de 2 099 €.

### **LE FPIC**

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
FPIC pour l'ensemble intercommunal (€)	-48 703	-89 022	-202 148	-274 852	- 473 808	- 333 647	- 330 671
Part pour l'EPCI (€)	-14 712	- 28 898	- 49 347	- 67 393	- 117 596	- 118 994	- 119 637
Montant au niveau national (€)	150 millions	360 millions	570 millions	780 millions	1 Milliard	1 Milliard	1 Milliard

Depuis 2012, l'ensemble intercommunal contribue au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

Pour 2019, et selon l'article 253 de la loi de finances, le montant du prélèvement-reversement du FPIC de l'ensemble intercommunal restera au même niveau qu'en 2018.

## LES PARTICIPATIONS

De par ses compétences statutaires, la Communauté de communes participe au financement d'un certain nombre d'organismes. Certaines cotisations basées sur le nombre d'habitants évoluent à la baisse en 2019 de part la diminution de la population (la population totale s'élève à 29 548 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2019 contre 29 608 en 2018).

### ⇒ **SYNDICAT MIXTE DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES BRIERES GESNOIS HUISNE SARTHOISE** (SMPAEBGHS)

Pour mémoire, le Syndicat Mixte du Parc d'Activités Economiques Brières Gesnois – Huisne Sarthoise a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Ce syndicat a pour objet la réalisation d'études de faisabilité, l'acquisition de terrains, l'aménagement, la promotion et la commercialisation d'un parc d'activités économiques situé à la sortie autoroutière Beillé - La Chapelle Saint Rémy – Connerré.

Pour l'année 2019, la Conférence des Maires et le Bureau de la CCHS ont émis le souhait de dissoudre ce syndicat.

Aussi, il conviendrait d'amortir dès cette année la totalité de l'immobilisation relative à l'étude de faisabilité réalisée en 2014 afin de prévoir des opérations de dissolution liquidation au 31 décembre 2019.

Compte-tenu de cet élément, le montant de la participation du budget général au budget SMPAEBGHS devrait s'élever à 9 232 €.

### ⇒ **SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA SARTHE** (SMANS)

Par arrêté préfectoral en date du 28 novembre 2013, l'EPCI est compétent en matière d'aménagement numérique. Dans cet objectif, l'Huisne Sarthoise adhère au Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Sarthe.

Au titre de 2019, la Communauté des communes versera une participation de 12 270 € à savoir 0,40 € par habitant.

### ⇒ **SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS** (SDIS)

La participation au SDIS au titre de l'année 2019 augmente légèrement de 0,8 %. Ainsi, pour 2019, elle s'élève à 530 030 € contre 525 791 € pour 2018 ce qui représente un coût par habitant de 17,94 € (population totale au 01/01/19 : 29 548 habitants).

### ⇒ **SYNDICAT MIXTE DES GENS DU VOYAGE** (SMGV)

La Communauté de communes a délégué la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » au SMGV à compter du 1<sup>er</sup> février 2019. L'adhésion au SMGV est de 1,45 € par habitant soit un montant total pour 2019 de 39 353,97 €.

### ⇒ **SMIRGEOMES**

En 2019, la participation de la Communauté de communes sera de 2 515 305 € soit une diminution de 0,20 % (- 5 037 €) par rapport à 2018.

📁 En 2018, la compétence ordures ménagères était basée sur un double financement :

- par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- par une participation du budget général selon un ratio 82 % (taxe) – 18 % (budget général).

✉ Pour 2019, la commission Déchets ménagers et le Bureau ont émis un avis favorable pour le maintien de cette répartition ; le déficit 2018 étant pris en charge par le budget général.

Dans ces conditions, la répartition serait la suivante :

		Participation du Budget général CCHS	TEOM
Contribution 2019 au SMIRGEOMES	2 515 305,00 €	452 754,90 €	2 062 550,10 €
Résultat déficitaire N-1	5 559,80 €	5 559,80 €	0
<b>TOTAL A FINANCER</b>	<b>2 520 864,80 €</b>	<b>458 314,70 €</b>	<b>2 062 550,10 €</b>

### ⇒ LE CENTRE CULTUREL DE LA LAVERIE

La Laverie est un établissement public à caractère industriel et commercial relevant de la compétence de la Communauté de communes qui lui alloue un complément de prix.

Le Conseil d'administration s'est réuni le 5 mars dernier pour adopter son budget. Selon les premières orientations et le Compte administratif 2018, il devrait être demandé à la Communauté de communes de participer pour un montant identique à l'an passé, soit 150 000 € se répartissant en :

- ↳ un versement de 146 000 € au titre de la participation de la CCHS pour le fonctionnement de la structure,
- ↳ un crédit de 4 000 € pour l'acquisition d'œuvres d'artistes exposant, crédit géré en direct par la CCHS.

Par ailleurs, le parc informatique de la cyber-base de La Ferté-Bernard devrait être renouvelé dans le courant de l'année 2019. La CCHS devra prévoir des crédits en conséquence dans la section d'investissement.

### ⇒ L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME « ENTRE MAINE ET PERCHE »

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de communes exerce la compétence « promotion du tourisme dont la création des offices de tourisme ».

L'association Office de Tourisme de La Ferté-Bernard exerce pour le compte de la Communauté de communes cette compétence.

Au titre de 2019, la Communauté de communes devrait :

- verser une subvention de l'ordre de 157 000 € pour le fonctionnement de l'association,
- reverser à l'association 90 % du produit de la taxe de séjour collectée (le solde sera reversé au Département),
- verser une subvention d'investissement de l'ordre de 89 416,80 € pour les investissements programmés en 2019 à savoir la refonte du site internet, acquisition et installation de bancs connectés, développement d'applications de parcours connectés et réalisation d'un pack photographique et vidéo.

### ⇒ LE PAYS DU PERCHE SARTHOIS

Pour 2019, la cotisation par habitant devrait être maintenue à 3 € comme les cinq dernières années ce qui fait une participation de 86 301 € (28 767 habitants x 3 €) pour la CCHS soit une diminution de 0,20 % par rapport à 2018.

Par ailleurs, dans le cadre du transfert au Perche Sarthois des compétences SCOT et PCAET, une contribution supplémentaire de 2 € par habitant sera appelée à la CCHS pour un montant total de 57 534 €.

## ⇒ LA MISSION LOCALE SARTHE NORD

L'Huisne Sarthoise est statutairement compétente pour participer à la Mission Locale pour le Nord Sarthe. Pour 2019, la Mission Locale a décidé de maintenir la cotisation par habitant à 1,10 € soit une subvention de l'ordre de 32 502,80 €.

## ⇒ PARTICIPATIONS DIVERSES

Par ailleurs, la Communauté de communes va continuer son partenariat avec d'autres organismes tels que :

- le CAUE (environ 2 400 €),
- PATESART,
- l'Assemblée des Communautés de France (3 108,84 €),
- l'Association des Maires de Sarthe (1 724,57 €),
- l'Association Lesiour Soulbieu (400 €),
- Initiative Sarthe (environ 8 750 €).

Par la compétence GEMAPI, de nouvelles cotisations ont été réglées sur l'exercice budgétaire 2018, à savoir les adhésions au Syndicat du Bassin de la Sarthe et au FGDON. Des crédits seront à prévoir en 2019 pour renouveler ces adhésions.

## LES EFFECTIFS

La loi NOTRe fait obligation aux EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant une commune de 3 500 habitants de présenter la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Concernant les avantages en nature et le temps de travail, la CCHS n'a pas initié de chantier en la matière en 2018. A ce jour, tous les agents travaillent sur une base hebdomadaire de 37 heures 30, ce qui leur ouvre droit à 12 jours d'ARTT. La refonte du protocole ARTT qui date de 2001 est une priorité 2019 ; elle s'intègre dans une réflexion plus globale sur la gestion du temps.

Par ailleurs, chaque agent peut bénéficier d'une participation à la prévoyance invalidité et à la mutuelle dans les conditions fixées par délibérations du Conseil communautaire.

Concernant la structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel et rémunérations, l'évolution sur les 5 dernières années est la suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2018/2017
Charges de personnel	397 776 €	546 189 €	707 811 €	808 745 €	816 550 €	↗ 0,97 %

Outre les traditionnels avancements d'échelons et de grades, pour 2018, il est à noter :

- le départ d'un des quatre instructeurs début mai,
- le départ en retraite de l'un des gestionnaires des aires d'accueil des gens du voyage le 1<sup>er</sup> juillet,
- le départ du Chef de pôle urbanisme courant août,
- le recours à deux agents contractuels pour faire face au départ en retraite d'un gestionnaire des aires d'accueil et au congé longue maladie de l'autre gestionnaire.

Pour 2019, les charges de personnel devront intégrer des dépenses nouvelles correspondant :

- au recrutement d'un juriste,
- au recrutement d'un chef de pôle urbanisme,
- à la remise en application du PPCR,
- au passage en catégorie A du personnel du RAMPE,
- à un avancement de grade d'un agent technique (agent technique 5 h par semaine),

- aux avancements d'échelon du Directeur Général des Services, des trois instructeurs, du responsable technique, de la responsable administrative et financière, de l'assistante marchés publics, d'une des assistantes comptabilité et d'un agent technique.

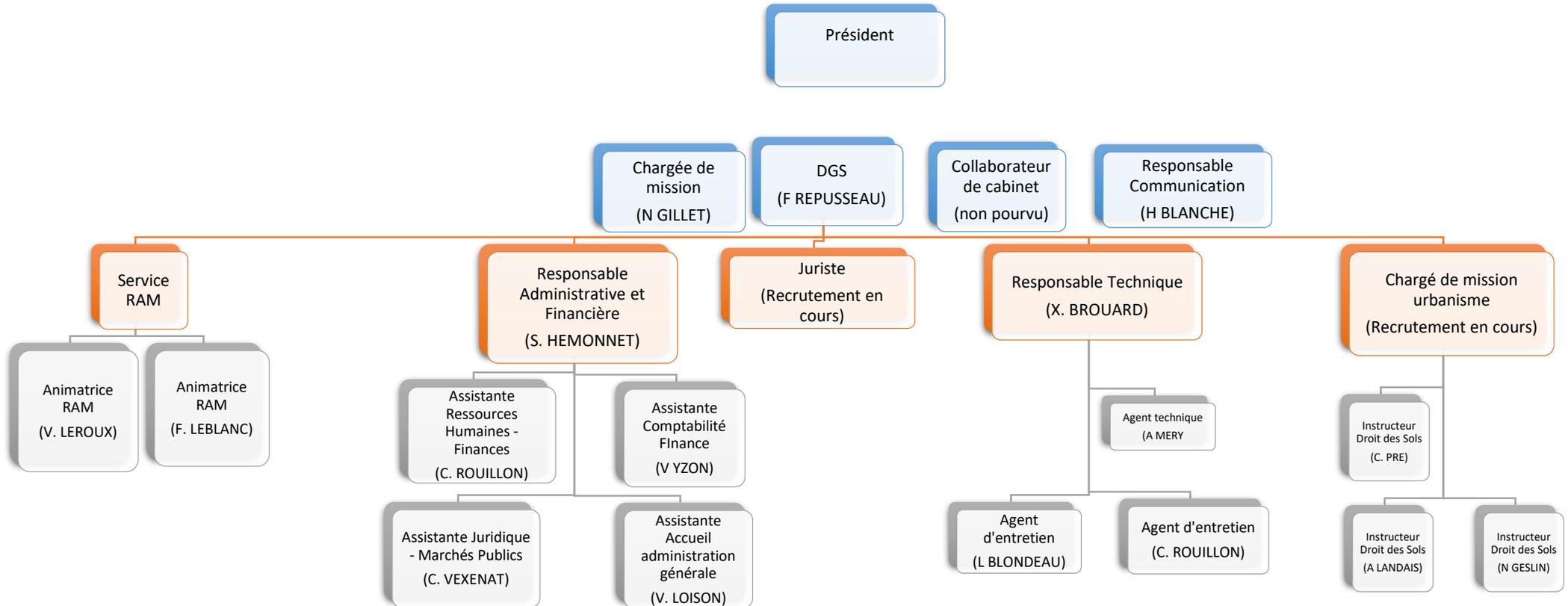
Par ailleurs, lors de sa dernière réunion, le bureau a validé le principe du déploiement d'un logiciel de gestion du temps.

Le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> février 2019 est le suivant :

EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet (temps de travail hebdomadaire moyen)	Fondement
<b><u>Emplois fonctionnels</u></b>					
DGS de 20 000 à 40 000 habitants	A	1	1		
<b><u>Emplois de cabinet</u></b>					
Collaborateur de cabinet	A	1	0		Article 110 de la loi n°84-53 du 26/01/1984
<b><u>Administratifs</u></b>					
Attaché territorial hors classe	A	1	1		
Directeur territorial	A	1	0		
Attaché territorial	A	2	1		
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1		
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	0		
Rédacteur	B	1	0		
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	3		
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1		
Adjoint administratif territorial	C	1	0		
<b><u>Techniques</u></b>					
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1		
Agent de maîtrise principal	C	1	0		
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0		
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	5 heures	
Adjoint technique territorial	C	3	1		
Adjoint technique territorial	C	1	1	5 heures	
<b><u>Urbanisme</u></b>					
Attaché territorial	A	1	0		Article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984 – CCD de 3 ans à compter du 01/10/2014 – IB 588
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2		
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0		
Adjoint administratif territorial	C	1	0		
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1		

<b>Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants</b>					
Educateur de jeunes enfants de 1 <sup>ère</sup> classe	A	1	1		
Educateur de jeunes enfants	A	1	0		
Assistant socio-éducatif	A	1	1		

Organigramme au 1<sup>er</sup> février 2019



## LES PROJETS

Pour 2019, la Communauté de communes concentrera son action sur :

- la finalisation de la stratégie d'attractivité et la déclinaison des actions de communication correspondantes,
- la poursuite du suivi animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (3<sup>ème</sup> année),
- la finalisation de la démarche PLU intercommunal,
- la finalisation des procédures d'AVAP pour les communes de Montmirail et de La Ferté-Bernard,
- la terminaison de l'étude sur le développement économique dans le cadre du PLU intercommunal,
- l'achèvement de la construction du bassin de rétention des eaux d'incendie à Tuffé Val de la Chéronne,
- le lancement du concours de maîtrise d'œuvre du Centre aquatique,
- le lancement d'une étude bilan relative au Programme Local de l'Habitat,
- la livraison du bâtiment enfance jeunesse à Tuffé Val de la Chéronne,
- les travaux de voirie dans les différentes zones d'activités,
- les travaux de réalisation d'un parking public à la zone de la Monge,
- la restructuration du bâtiment CGMP de Tuffé Val de la Chéronne,
- le renouvellement du parc informatique du Centre culturel de La Laverie et de la CCHS,
- l'acquisition de matériel informatique en vue de l'informatisation des Conseils communautaires à compter de 2020.

## LES REFLEXIONS

Diverses réflexions vont pouvoir être poursuivies ou lancées en 2019 :

- ↳ une concernant la réalisation du SCOT,
- ↳ une concernant la mise en place d'un règlement d'aides à l'immobilier.

## LE SCHEMA DE MUTUALISATION

La Communauté de communes a engagé la réflexion sur le Schéma de mutualisation courant 2015. Dans cet objectif, elle a retenu le Cabinet KPMG pour l'assister dans l'élaboration de ce document.

Dans ce contexte, les élus de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise ont entamé une concertation sur la mutualisation des services dans un contexte général de consolidation des coopérations entre les collectivités du territoire.

Sur le plan de la méthode, ce schéma a reposé sur un diagnostic qui a permis aux élus et aux techniciens d'identifier des enjeux, des points de vigilance et des pistes d'action.

Au niveau des enjeux, il en a été relevé quatre :

- Enjeu 1 : Envisager une mutualisation progressive et « à la carte », permettant d'identifier des priorités dans le temps et de préserver la liberté de chacun.
- Enjeu 2 : Concilier le développement des expertises sur le territoire à la polyvalence actuelle des agents.
- Enjeu 3 : Réaliser des économies, ou tout du moins, ne pas générer de coûts supplémentaires.

- Enjeu 4 : Penser une meilleure organisation du travail afin d'apporter un gain de temps, une sécurisation et des perspectives d'évolution aux agents.

Au niveau des points de vigilance, cinq points ont été identifiés :

- Garantir un maintien du lien de proximité avec la population et les élus, partout où cela est utile, comme gage de réactivité au quotidien.
- Prendre conscience que les besoins peuvent varier en fonction de la taille de la commune et évaluer les projets de mutualisation à cet égard.
- Ne pas susciter des attentes en termes de services, il ressort à l'issue des entretiens avec les acteurs locaux que la ruralité est un choix.
- Au-delà des déclarations d'intention, il est nécessaire d'être attentif à la mise en œuvre.
- Arbitrer entre projets de mutualisation et maintien de l'emploi local (ex. groupement de commande).

Au niveau du plan d'actions, différentes actions ont été identifiées avec des degrés d'urgence variables selon les besoins du territoire :

- Thématique « Commande publique » : Gestion des marchés publics et groupements de commandes (plateforme d'échanges, logiciels marchés, etc.) : actions considérées comme très prioritaires,
- Thématique « Ressources humaines » : Formation, paie, gestion de carrière, mise en réseau (recensement besoins de formation, gestion de carrière, etc.) : actions considérées comme prioritaires sauf pour la gestion de la paie.
- Thématique « Informatique » : Groupement d'achats et appui technique : actions considérées comme non prioritaires.
- Thématique « Finances / Comptabilité / Dossiers de subventions » : Sur le volet financier aucune action prioritaire et sur la plateforme d'échange en matière de subventions : action non prioritaire.
- Thématique « Restauration scolaire » : actions prioritaires en matière de groupements d'achats et développement de circuits courts.
- Thématique « Agent de prévention » : Coordination formations en la matière et mutualisation d'un agent de prévention : actions prioritaires.
- Thématique « Services techniques » : Partage de matériel (action prioritaire), groupement d'achats (actions non prioritaires), ingénierie technique en matière de bâtiment et voirie (actions non prioritaires).

Toutes les communes sauf 4 ont délibéré favorablement sur le projet de schéma. Aussi, le Conseil communautaire a validé le projet de Schéma de mutualisation lors de la séance du 24 septembre 2017.

Sur cette base, un compte rendu de l'état d'avancement de ce schéma sera réalisé chaque année lors du DOB.

2019 sera consacrée :

- à l'élargissement du périmètre d'intervention du service commun urbanisme en y intégrant des actes pré et post instruction au profit de la commune de la Ferté Bernard (prestation payante),
- au déploiement d'un service commun affaires juridiques, marchés publics, subventions (une des priorités du schéma de mutualisation)

# LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2019

## LES ORIENTATIONS 2019

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il convient de procéder à plusieurs arbitrages à savoir :

### ➤ L'évolution de la fiscalité

Le Conseil communautaire doit se positionner sur le maintien des taux concernant les contributions directes sachant que les bases locatives doivent augmenter de 2,2 % (*la revalorisation des bases locatives est égale au taux de variation entre novembre N-2 et novembre N-1 de l'indice des prix à la consommation harmonisé – loi de finances 2018*).

Pour votre information, voici les derniers comparatifs de taux (*donnés 2017*) :

Taux des impôts locaux	Taux d'imposition (%)			
	CCHS	Département	Région	France
Taxe d'habitation	3,61	9,02	9,44	8,60
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2,48	3,06	2,82	2,72
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	4,11	5,99	5,35	7,07
Cotisation foncière des entreprises				
<i>au titre de la FPU</i>	20,57	23,13	23,99	24,79
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	8,39	9,75	11,30	11,36

### ➤ La reconduction des fonds de concours

Le Conseil communautaire doit se positionner sur la reconduction de cette politique de soutien auprès des communes du territoire pour leurs investissements ainsi que sur le montant consacré. Le Bureau communautaire préconise la reconduction de ces fonds de concours à hauteur de 450 000 € pour 2019.

## LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

A l'occasion du DOB, les collectivités territoriales ont également l'obligation de se positionner sur leurs engagements pluriannuels.

Pour 2019, il convient de prendre en compte les autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) initiés lors des exercices précédents et de prévoir la création d'une nouvelle AP relative aux fonds de concours 2019.

LIBELLE		Suivi animation OPAH	Subvention aux particuliers (OPAH)	Fonds de concours 2018	Construction d'un centre aquatique
		AE	AP	AP	AP
<b>MONTANT</b>		<b>176 820 €</b>	<b>375 000 €</b>	<b>454 299 €</b>	<b>13 080 000 €</b>
<b>ECHEANCIER INDICATIF DES CREDITS DE PAIEMENT</b>	2017	54 028 €	0 €		
	2018	58 940 €	26 928 €	6 846 €	
	2019	<b>63 852 €</b>	<b>348 072 €</b>	<b>447453</b>	<b>450 000 €</b>
	2020				1 200 000 €
	2021				10 000 000 €
	2022				1 200 000 €
	2023				230 000 €
<b>CREDITS DE PAIEMENT CONSOMMES</b>	2017	54 028 €	0 €		
	2018	58 940 €	26 928 €	6 846 €	

Par conséquent, pour l'exercice 2019, il est proposé la reconduction des opérations pluriannuelles déjà inscrites du fait des demandes contractuelles sollicitées essentiellement dans le domaine économique et de l'aménagement du territoire :

- ↳ la commercialisation des terrains de l'espace économique communautaire VAL ACTIV situé à Sceaux sur Huisne,
- ↳ le déploiement de la fibre optique sur le territoire,
- ↳ la construction du Centre aquatique sur la commune de la Ferté Bernard,
- ↳ l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.